

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 NOM COMMERCIAL (TEL QU'ÉTIQUETÉ):

SYNONYMES:

N° CAS :

1.2 UTILISATION DU PRODUIT :**1.3 NOM DU FABRICANT:**

ADRESSE:

TÉLÉPHONE D'AFFAIRES:

COURRIEL :

1.4 NOM DU FOURNISSEUR:

ADRESSE:

TÉLÉPHONE D'AFFAIRES:

1.5 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

DATE DE RÉVISION PRÉALABLE:

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION:

Adhésif médical Skinister

SA1D, SA2S, SA4S

Mélange

Adhérer temporairement aux appareils de la peau, tels que les poches de stomie, les formes mammaires et les cathéters à condom.

Delta Molding LLC

1233 East Beamer St, Ste G, Woodland, CA 95776

1(888) 967-4273

Info@SkinisterMedical.com

Premier Ostomy

6607 Chem. de la Côte-des-Neiges, Montréal,

QC H3S 2B3, Canada

+1 514-940-9666

Infotrac, 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)

Infotrac, +1-352-323-3500 (International)

Nouveau

Le 2 février 2025

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 ÉTIQUETAGE ET CLASSIFICATION DU GHS :

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par le 29 CFR 1910.1200 et le règlement (UE) n° 2020/878 et le règlement (CE) n° 1272/2008.

Numéro d'index :

Le numéro EC 203-492-7 ne figure pas à l'annexe VI

Les substances qui ne sont pas inscrites individuellement ou dans des rubriques de groupe doivent être autoclassées.

Composante(s) Contribuant à la ou aux classifications

Hexaméthylidisiloxane

2.2 ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE

Symbole(s) de danger du

SGH



Mot de signal : **Danger !**

Classification(s) des dangers du GHS :

Liquide inflammable de catégorie 2

Aiguë aquatique catégorie 1

Toxicité chronique aquatique de catégorie 2

Mention(s) de danger :

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables

H400 Très toxique pour la vie aquatique

H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Énoncé(s) de prévention :

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces hôtes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Gardez le récipient hermétiquement fermé.

P240 Conteneur de terre et de liaison et équipement de réception.

P241 Utilisez un équipement antidéflagrant.

P242 Utilisez des outils sans étincelles.

P243 Prendre des mesures pour prévenir les rejets statiques.

P273 Éviter les rejets dans l'environnement.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage/de l'ouïe.

Énoncé(s) de réponse :

P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux) Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau.

P370+P378 En cas d'incendie : Utiliser des milieux définis à la section 5 pour éteindre.

P391 Collecte des déversements

Déclaration(s) de stockage :

P403+P235 Magasin dans un endroit bien ventilé. Restez au frais.

Énoncé(s) d'aliénation :

P501 Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

2.3 AUTRES DANGERS :

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens : Ce produit ne contient pas de produits chimiques figurant sur la liste des substances candidates très préoccupantes pour l'autorisation.

SECTION 3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux :	% en poids	La SAE#	EINECS #	Classification des dangers
Hexaméthylsiloxane	65-85%	107-46-0	203-492-7	Liquide inflammable 2

SECTION 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS :

CONTACT VISUEL : Si le produit pénètre dans les yeux, ouvrez les yeux sous l'eau courante douce pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU : Consulter un médecin en cas d'irritation grave. Cependant, le produit est conçu pour être sans danger pour la peau avec une utilisation normale, et les résidus d'adhésif peuvent être éliminés de la peau avec Skinister Medical Adhesive Remover ou de l'alcool isopropylique.

INHALATION : Si la respiration devient difficile, enlever la victime à l'air frais. Si nécessaire, utilisez la respiration artificielle pour soutenir les fonctions vitales. Consultez un médecin.

INGESTION : Rincez-vous soigneusement la bouche avec de l'eau et buvez une petite quantité de lait, si disponible, pour aider à diluer la substance. Ne provoquez jamais de vomissements et ne donnez jamais de diluants (lait ou eau) à une personne qui est inconsciente, qui a des convulsions ou qui ne peut pas avaler. Consulter immédiatement un médecin si plus d'une cuillère à soupe a été ingérée et apporter une copie de l'étiquette et/ou de la fiche de données de sécurité (FDS) avec la victime au professionnel de la santé. Une maladie grave est peu probable en cas de plus petites quantités d'ingestion

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION : Les problèmes oculaires préexistants peuvent être aggravés par un contact prolongé.

4.2 SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET RETARDÉS :

Le contact avec les yeux peut causer une irritation temporaire

4.3 RECOMMANDATIONS AUX MÉDECINS :

Traiter les symptômes et éliminer la surexposition.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 MATÉRIAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE :

Utilisez les méthodes d'extinction d'incendie ci-dessous :

Pulvérisation d'eau:	Non	Dioxyde de carbone:	Oui
Mousse:	Oui	Produits chimiques secs:	Oui
Halon:	Oui	Autres:	S.O.

5.2 RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Retour en arrière possible sur une distance considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec de l'air.

Sensibilité aux explosions aux chocs mécaniques: Non

Sensibilité à l'explosion à la décharge statique: Oui

5.3 PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Les intervenants en cas d'incendie naissants devraient porter une protection oculaire. Les pompiers en structure doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection complet. Isoler les matériaux qui ne sont pas encore impliqués dans l'incendie et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque ; sinon, refroidir avec un spray d'eau soigneusement appliqué. Si possible, empêcher les eaux de ruissellement de pénétrer dans les collecteurs d'eaux pluviales, les plans d'eau ou d'autres zones écologiquement sensibles.

SECTION 6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

6.1 PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

Fournir une ventilation adéquate. Portez des vêtements de protection, des gants et une protection pour les yeux et le visage appropriés. En cas de déversements importants, ou lorsque plusieurs conteneurs sont en cause, évacuer le personnel vers des zones sécuritaires.

6.2 PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Les rejets dans l'environnement doivent être évités. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Prévenir la propagation sur une vaste zone (p. ex. par confinement ou barrières à l'huile). Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. Les autorités locales devraient être avisées si des déversements importants ne peuvent être contenus.

6.3 INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT ET DE FUITE :

Essuyez les petits déversements avec des matériaux absorbants tels que des essuie-tout ou des chiffons. Enlevez les résidus d'adhésif restants avec le dissolvant d'adhésif médical Skinister ou l'alcool isopropylique. Dans le cas des déversements importants, prévoir des dispositifs de digue ou d'autres contenants appropriés pour empêcher les matières de se propager. Si la digue peut être pompée, entreposer les matières récupérées dans un contenant approprié. Nettoyez les matériaux restants du déversement avec un absorbant approprié.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION SÉCURITAIRE :

Inflammable. Ne pulvériser pas sur une flamme ou un matériau incandescent, un appareil électrique ou une source de chaleur. Tenir à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer. Tenir hors de la portée des enfants. Évitez de pulvériser dans les yeux. Ne pas appliquer sur les plaies ouvertes ou les muqueuses. Cesser l'utilisation en cas d'irritation. Évitez l'inhalation de vapeur ou de brume. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.

7.2 PRATIQUES D'ENTREPOSAGE ET DE MANUTENTION :

Tenir à l'écart des matériaux incompatibles. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé dans des contenants fermés. Protéger les contenants contre les dommages physiques. Gardez le contenant hermétiquement fermé et scellé jusqu'à ce qu'il soit prêt à l'emploi. Entreposer conformément à la réglementation locale.

7.3 UTILISATIONS PARTICULIÈRES :

Adhésif médical. Destiné à adhérer temporairement les appareils à la peau, tels que les poches de stomie, les formes mammaires et les cathéters à condom.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 PARAMÈTRES D'EXPOSITION :

Nom chimique	La SAE#	ACGIH TLV	OSHA TWA	EH40 TWA
Hexaméthylidisiloxane	107-46-0	Non répertorié	Non répertorié	Non répertorié

8.2 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION :

CONTRÔLE DE LA VENTILATION ET DE L'INGÉNIERIE : Utiliser avec une ventilation adéquate pour s'assurer que les niveaux d'exposition sont maintenus en deçà des limites indiquées ci-dessus.

Les informations suivantes sur l'équipement de protection individuelle approprié sont fournies pour aider les employeurs à se conformer aux règlements de l'OSHA trouvés dans la sous-partie I du 29 CFR (à partir de 1910.132) ou à la norme équivalente du Canada, ou aux normes des États membres de l'UE (y compris EN 149 pour les EPI respiratoires, et EN 166 pour la protection du visage / des yeux), et celles du Japon. Veuillez consulter les règlements et les normes applicables pour obtenir des détails pertinents.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non requis pour les zones correctement ventilées. Maintenir les concentrations de contaminants dans l'air en deçà des lignes directrices énumérées ci-dessus, s'il y a lieu. Si nécessaire, utilisez uniquement une protection respiratoire autorisée par la norme fédérale américaine de protection respiratoire de l'OSHA (29 CFR 1910.134), les normes équivalentes des États américains, la norme canadienne CSA Z94.4-93, la norme européenne EN149 ou les États membres de l'UE.

PROTECTION DES YEUX : Non requis pour une utilisation normale. Portez des lunettes de sécurité lorsque vous manipulez de plus grandes quantités, lorsque des éclaboussures sont possibles et lorsqu'elles sont appliquées près du visage. Si nécessaire, reportez-vous à l'OSHA 29 CFR 1910.133 des États-Unis, aux normes canadiennes, et à la norme européenne EN166, aux normes australiennes ou aux normes japonaises pertinentes.

PROTECTION DES MAINS : Non requis pour une utilisation normale. Des gants résistants aux produits chimiques sont nécessaires lors de la manipulation de plus grandes quantités et de déversements. Si nécessaire, reportez-vous à l'OSHA 29 CFR 1910.138 des États-Unis, à la norme européenne DIN EN 374, aux normes appropriées du Canada, aux normes australiennes ou aux normes japonaises pertinentes.

PROTECTION DU CORPS : Non requis pour une utilisation normale. Utilisez body protect approprié à la tâche en cours d'exécution. Au besoin, veuillez consulter les Normes du Canada appropriées ou les Normes appropriées de l'UE, les Normes australiennes ou les Normes japonaises pertinentes.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 INFORMATION SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES DE BASE :

APPARENCE (État physique) et COULEUR : Ce produit est un liquide incolore

ODEUR : Aucune

SEUIL D'ODEUR : Non disponible

pH : Non disponible

POINT DE FUSION/CONGÉLATION : -50 °C (-58 °F)

POINT D'ÉBULLITION : 100-101 °C (212-214 °F)

POINT D'ÉCLAIR: -1°C (Méthode : coup fermé)

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : Sans objet

LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSION : 0,8 % / 7,0 % en volume dans l'air.

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg @ 20 °C (68°F)) : 0,1 mm Hg à 20 °C (68 °F)

DENSITÉ DE VAPEUR : 5.8

DENSITÉ RELATIVE : 0.84

GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 0,845 à 25 °C (77 °F)

SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Insoluble

POIDS PAR GALLON : 7,01 lb/gallon

PARTAGE COEFFICIENT (n-octanol/eau) : Non disponible

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : 410 °C (770 °F)

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : Non disponible

VISCOSITÉ : 25-50 cP

9.2.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES CLASSES DE DANGER PHYSIQUE

EXPLOSIFS : Non classé comme explosif

GAZ INFLAMMABLES : Vapeurs inflammables

AÉROSOLS : Non classé comme un aérosol

GAZ OXYDANTS : Non classé comme gaz comburant

GAZ SOUS PRESSION : Sans Objet, Sans Pression

LIQUIDES INFLAMMABLES : Liquides inflammables de classe 3

SOLIDES INFLAMMABLES : Les solides entièrement secs ne sont pas inflammables

MATIÈRES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS : Non Disponibles

LIQUIDES PYROPHORIQUES : Non classé comme liquide pyrophorique

SOLIDES PYROPHORIQUES : Non classé comme un solide pyrophorique

MATIÈRES ET MÉLANGES AUTO-ÉCHAUFFANTS : Non Disponibles

MATIÈRES ET MÉLANGES QUI ÉMETTENT DES GAZ INFLAMMABLES AU CONTACT DE L'EAU : Non Disponible

LIQUIDE OXYDANT : Non classé comme liquide comburant

SOLIDE OXYDANT : Non classé comme un solide comburant

PEROXYDES ORGANIQUES : Non classé comme un peroxyde organique

CORROSIF POUR LES MÉTAUX : Non Corrosif

EXPLOSIFS DÉSENSIBILISÉS : Non classés comme explosifs désensibilisés

GAZ SOUS PRESSION : Non disponible

9.2.2 AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE SÉCURITÉ

SENSIBILITÉ MÉCANIQUE : Non sensible

TEMPÉRATURE DE POLYMÉRISATION AUTO-ACCÉLÉRÉE : Non Disponible

FORMATION DE MÉLANGES EXPLOSIBLES DE POUSSIÈRES ET D'AIR : Sans Objet

RÉSERVE ACIDE/ALCALINE : Neutre

TAUX D'ÉVAPORATION : Non Disponible

MISCIBILITY : Insoluble dans l'eau

CONDUCTIVITÉ : Non conductrice
CORROSIVITÉ : Non corrosive
GAS GROUP : Sans objet
POTENTIEL REDOX : Non disponible
POTENTIEL DE FORMATION DE RADICAUX : Non disponible
PROPRIÉTÉS PHOTOCATALYTIQUES : Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ :

Aucune donnée d'essai spécifique liée à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 STABILITÉ :

Stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.3 POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES :

Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec de l'air. Peut réagir avec des agents oxydants puissants. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150 ° C (300 ° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde. Des conditions de manipulation sécuritaires peuvent être maintenues en maintenant les concentrations de vapeur à l'intérieur de la limite d'exposition professionnelle au formaldéhyde. Voir la norme OSHA formaldéhyde, 29 CFR 1910.1048 Le formaldéhyde peut causer le cancer. Il est également toxique par inhalation, absorption et ingestion de la peau, corrosif pour la peau et les yeux, et peut provoquer une sensibilisation cutanée et une irritation respiratoire.

10.4 CONDITIONS À ÉVITER :

Gestion des opérations qui peuvent favoriser l'accumulation de charges statiques. Chaleur, flammes et étincelles..

10.5 MATIÈRES AVEC LESQUELLES LA MATIÈRE EST INCOMPATIBLE :

Agents oxydants.

10.6 PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :

Formaldéhyde

SECTION 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

11.1 RENSEIGNEMENTS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :

DONNÉES DE TOXICITÉ :

Hexaméthylsiloxane

Toxicité orale aiguë DT50 (rat) : >16 ml/kg
 Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par voie orale
 Remarques : Sur la base des données d'essai.

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) : 15956 ppm
 Temps d'exposition : 4 h
 Atmosphère d'essai : vapeur
 Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas d'inhalation aiguë
 Toxicité Remarques : Sur la base des données d'essai.

Toxicité cutanée aiguë DT50 (rat) : > 2 000 mg/kg
 Évaluation : La substance ou le mélange n'a pas de toxicité aiguë par voie cutanée
 Remarques : Sur la base des données d'essai.

Toxicité aiguë	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Corrosion / irritation de la peau	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Lésions oculaires graves / irritation	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Mutagenicité des cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

STOT-exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Exposition répétée stot	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés
Danger d'aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés

AGENT SOUPÇONNÉ DE CANCER : Ingrédients dans ce produit ne se trouvent pas sur les listes suivantes : FEDERAL OSHA Z LIST, NTP, CIRC, ou CAL / OSHA et ne sont donc pas considérés, ni soupçonnés d'être, agents cancérigènes par ces organismes.

RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION : Aucune information spécifique n'est disponible concernant les effets de ce produit et de ses composants sur le système reproducteur humain.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DES ORGANES CIBLES – EXPOSITION UNIQUE : Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DES ORGANES CIBLES – EXPOSITION RÉPÉTÉE : Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

RISQUE D'ASPIRATION : Les données ne sont pas suffisantes pour la classification.

D'AUTRES DONNÉES : Ce matériel contient l'hexaméthylsiloxane (HMDS). L'exposition répétée par inhalation chez les rats au HMDS a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique menant à l'accumulation de protoporphyrin la pertinence de cette conclusion aux humains est inconnue.

11.2 INFORMATION SUR D'AUTRES CLASSES DE DANGER QUI SE RAPPORTENT AUX PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES :

Aucune donnée spécifique n'est disponible pour ce produit.

SECTION 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

12.1 TOXICITÉ :

Hexaméthylsiloxane

Toxicité pour les poissons

CSEO (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) : 0,37 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

CD50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) : 0,46 mg/l

Temps d'exposition : 96 h

Remarques : Sur la base des données d'essai.

Toxicité pour les algues

CE50 (Selenastrum capricornutum (algues vertes)) : > 0,55 mg/l

Remarques : Aucune toxicité à la limite de solubilité.

Sur la base des données d'essai.

Facteur M

1

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques

CSEO (Daphnie) : 0,32 mg/l

Temps d'exposition : 21 d

CSEO (Daphnia magna (Puce d'eau)) : 0,1 mg/l

Temps d'exposition : 21 d

Méthode : Ligne directrice 211 de l'OCDE

Remarques : Sur la base des données d'essai.

12.2 PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ :

Hexaméthylsiloxane

Bioaccumulation

Espèce : Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC) : 2 410

Concentration : 0,04 mg/l

Remarques : Sur la base des données d'essai.

Coefficient de partage :
noctanol/eau

journal Pow : 5,06 (20 °C)

Remarques : Sur la base des données d'essai.

12.3 POTENTIEL BIOACCUMULABLE :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.4 MOBILITÉ DANS LE SOL :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.5 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PBT ET vPvB :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.6 PROPRIÉTÉS PERTURBATRICES ENDOCRINIENNES :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.7 AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :

Aucune donnée spécifique disponible sur ce produit.

12.8 CLASSE DE MISE EN DANGER DE L'EAU :

Peut mettre l'eau en danger conformément à la directive 91/155-EWG de l'UE. Ne laissez pas le produit atteindre les eaux souterraines, le cours d'eau ou le système d'égouts. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'évaluation écotoxicologique pour ce produit.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1 MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS :**

L'élimination des déchets doit être conforme aux réglementations fédérales, étatiques et locales appropriées des États-Unis, ainsi qu'à celles du Canada, de l'Australie, des États membres de l'UE et du Japon.

Loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) : Ce produit est classé comme un déchet dangereux de l'ARRC en raison de sa teneur en solvants inflammables.

Élimination de l'adhésif liquide et des contenants vides : L'adhésif liquide contient des solvants inflammables et doit être traité comme un déchet dangereux. Même les contenants vides conservent des résidus inflammables et ne devraient pas être exposés à la chaleur, aux flammes, aux étincelles ou à d'autres sources d'inflammation. Jetez l'adhésif liquide inutilisé et les contenants vides dans une installation d'élimination des déchets dangereux approuvée.

Autre méthode d'élimination pour les petites quantités : Les petites quantités ne peuvent être éliminées comme déchets non dangereux que lorsqu'elles sont complètement sèches. Distribuez l'adhésif restant sur les essuie-tout en carton ou en papier et laissez-le sécher complètement dans un endroit bien ventilé, loin des sources d'inflammation. Éliminer l'adhésif sec en tant que déchets non dangereux. Ouvrez le récipient en enlevant le bouchon fileté et assurez-vous que tout résidu sèche complètement. Une fois sec, jetez le contenant en tant que déchets non dangereux.

13.2 CODE DES DÉCHETS :

D001 : Ignitabilité

CHAPITRE 14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

US DOT, IATA, OMI, ADR :

14.1 U.S. DEPARTMENT OF TRANSPORTATION (DOT) SHIPPING REGULATIONS : Ce produit est classé (selon 49 CFR 172.101) par le département des Transports des États-Unis, comme suit.

NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU : ONU 1993
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hexaméthylidisiloxane)
NUMÉRO ET DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DANGER : 3
GROUPE D'EMBALLAGE : II
ÉTIQUETTE(S) DE POINT REQUISE(S) : Liquide inflammable
GUIDE NORD-AMÉRICAIN D'INTERVENTION D'URGENCE NUMÉRO : 128

POLLUANT MARIN : Les composants de ce produit sont désignés par le ministère des Transports comme étant des polluants marins (49 CFR 172.101, annexe B).

INFORMATION SUR LE TRANSPORT MARITIME DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL (IATA) : Ce produit est considéré comme une marchandise dangereuse.

INFORMATION SUR LE TRANSPORT MARITIME DE L'ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI) :

NUMÉRO D'IDENTIFICATION ONU : ONU 1993
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
(Hexaméthylidisiloxane)
NUMÉRO ET DESCRIPTION DE LA CLASSE DE DANGER : 3
GROUPE D'EMBALLAGE : II

ACCORD EUROPÉEN CONCERNANT LE TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR) : Ce produit est considéré par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe comme des marchandises dangereuses.

CHAPITRE 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION
15.1 RÉGLEMENTS SUR LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT PROPRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE :
RÉGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

EXIGENCES DE DÉCLARATION DE LA LEP DES ÉTATS-UNIS : Les composants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des articles 302, 304 et 313 du titre III de la Loi modifiant et réautorisation du Superfund.

U.S. SARA 311/312 : Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Danger non classé ailleurs (dangers physiques)

LEP des États-Unis QUANTITÉ DE PLANIFICATION DE SEUIL: Il n'y a pas de quantités de planification de seuil spécifiques pour les composants de ce produit. Le seuil de dépôt par défaut de la demande de FDS fédérale et de l'exigence d'inventaire de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc, par 40 CFR 370.20.

QUANTITÉ DÉCLARABLE (QR) CERCLA DES ÉTATS-UNIS :

Ingrédients	Cas-No.	Composante QR (lb)	Produit calculé QR (lb)
Xylène	1330-20-7	100	*
Éthylbenzène	100-41-4	1000	*

* Le QR calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement atteignable.

STATUT D'INVENTAIRE DE LA TSCA DES ÉTATS-UNIS : Les composants de ce produit sont inscrits à l'inventaire de la TSCA ou sont exemptés de l'inscription.

AUTRES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX DES ÉTATS-UNIS : Aucun n'est connu

CALIFORNIA SAFE DRINKING WATER AND TOXIC ENFORCEMENT ACT (PROPOSITION 65) : AVERTISSEMENT : Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'éthylbenzène, qui est / sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

15.2 RÉGLEMENTS CANADIENS :

STATUT D'INVENTAIRE CANADIEN DE LAN/LEN : Les composants sont inscrits sur la liste de la LAN, inscrits sur la liste des LED et/ou sont exemptés de l'inscription

AUTRES RÉGLEMENTS CANADIENS : Sans objet.

LISTE DES SUBSTANCES PRIORITAIRES DE LA LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par ce règlement.

CLASSIFICATION ET SYMBOLES CANADIENS DU SIMDUT : Ce produit a été classé selon le SIMDUT 2015.

15.3 INFORMATION SUR LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE :

Ce produit répond à la définition d'une substance ou d'une préparation dangereuse telle que définie par le règlement (UE) n ° 2020/878 et le règlement (CE) n ° 1272/2008.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

SECTION 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cote HMIS (échelle 0-4)	Cote NFPA (échelle 0-4)
Danger pour la santé : 0	Danger pour la santé : 0
Inflammabilité : 3	Inflammabilité : 3
Danger physique : 0	Danger physique : 0

Abréviations et acronymes

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CFR	Code of Federal Regulations
Dot	Ministère fédéral des Transports
SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SSR	Système d'identification des matières dangereuses
HCS	Norme de communication des dangers
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	L'Association du transport aérien international
L'OACI	L'Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses maritimes internationales
L'OMI	Organisation maritime internationale
DT50/LC50	Concentration létale/dose, 50 pour cent
NFPA	Association nationale de protection contre les incendies

NIOSH	<i>Institut national pour la sécurité et la santé au travail</i>
NTP	<i>Programme national de toxicologie</i>
OSHA	<i>Sécurité et santé au travail</i>
PEL	<i>Limite d'exposition admissible</i>
LEP	<i>Loi modifiant et réautorisation du Superfond</i>
TLV	<i>Valeur limite de seuil de l'ACGIH</i>
TWA	<i>Moyenne pondérée dans le temps</i>

PRÉPARÉ PAR : Chris Eigbrett

Conformité de la FS au SGH
www.MSDStoGHS.com

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes, mais ne sont pas justifiées de l'être. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance que l'information est à jour, applicable et adaptée aux circonstances d'utilisation. Delta Molding LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au vendeur ou à une tierce personne causées à proximité par le matériel si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche technique. En outre, Delta Molding LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

2 février 2025 - Examen et mise à jour des documents

FIN DE LA FEUILLE DE FDS